

N° 71

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1984

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1985, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME IV

INDUSTRIE

Par M. Francisque COLLOMB,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Jean Colin, Richard Pouille, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Daunay, André Rouvière, Louis Minetti, secrétaires ; MM. François Abadie, Bernard Barbier, Jean Beaupetit, Jean-Luc Becart, Georges Berchet, Marcel Bony, Jean-Marie Bouloux, Amedée Bouquerel, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Jean-Paul Chambriard, William Chervy, Auguste Chupin, Marcel Costes, Roland Courteau, Lucien Delmas, Bernard Desbrière, Gérard Ehlers, Henri Elby, Jean Faure, Philippe François, Alfred Gérin, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Rémi Herment, Jean Huchon, Bernard-Charles Hugo (Ardeche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Pierre Lacour, Robert Laucournet, Bernard Laurent, France Léchenault, Yves Le Cozannet, Charles-Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Marcel Lucotte, Paul Malassagne, Guy Malé, René Martin, Paul Masson, Serge Mathieu, Louis Mercier, Mme Monique Midy, MM. Georges Mouly, Jacques Moutet, Lucien Neuwirth, Henri Olivier, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Claude Prouvoyeur, Jean Puech, Albert Ramassamy, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Michel Rigou, Roger Rinchet, Josselin de Rohan, Jules Roujon, Michel Sordel, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e légis.) : 2347 et annexes, 2365 (annexe n° 32), 2370 (tome XIII) et In-8° 663.
Sénat : 68 et 69 (annexe n° 23) (1984-1985).

Loi de Finances - Automobiles - Industrie - Industries chimiques - Machines-outils - Sidérurgie - Textile.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE :	
LA POLITIQUE INDUSTRIELLE	7
I. LE BILAN DE LA POLITIQUE DE RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES	
A. LES POLES DE CONVERSION	7
1. Les moyens financiers	7
2. L'assouplissement et l'amélioration des procédures d'aides publiques	8
3. Les mesures sociales destinées à favoriser les reconversions	8
4. Les mesures particulières à la Lorraine	9
B. LES AIDES PUBLIQUES A L'INDUSTRIE	9
1. Les CODEVI	10
2. La mise en oeuvre des financements affectés au Fonds industriel de modernisation	10
3. L'utilisation des ressources des CODEVI affectées aux établissements de crédit	11
II. LES CREDITS DE L'INDUSTRIE PREVUS POUR 1985 TRADUISENT LA PRIORITE ACCORDEE A LA MODERNISATION	
1. Des crédits épargnés par la rigueur	12
2. Des crédits de redéploiement industriel consacrés aux secteurs en déclin	12
3. Des crédits de politique industrielle essentiellement destinés à poursuivre les restructurations entreprises	13

**III. MAIS LES ENTREPRISES AURONT ENCORE DES
DIFFICULTES A FINANCER CETTE MODERNISATION 14**

***A. LA FRAGILITE FINANCIERE DES ENTREPRISES
SUBSISTE MALGRE L'AMELIORATION DE LEURS RESULTATS . 14***

***B. LE BUDGET 1985 NE CONSTITUE QU'UNE INCITATION
MODESTE A L'INVESTISSEMENT 15***

1. Des incitations fiscales modestes 15

**2. Alors que les charges pesant sur les entreprises ne
diminuent pas 16**

DEUXIEME PARTIE :

L'EVOLUTION DES SECTEURS CLES DE L'INDUSTRIE .. 17

I. LA SIDERURGIE 17

***A. UNE DEGRADATION DE LA SITUATION QUI A
NECESSITE LA REVISION DU PLAN ACIER DE 1982 17***

1. La dégradation de la situation 17

2. L'adaptation du plan acier 17

***B. LES RESTRUCTURATIONS INTERVENUES EN 1983 ET
1984 20***

C. OBSERVATIONS 20

II. L'AUTOMOBILE 21

A. LA DEGRADATION DE LA SITUATION EN 1983 ET 1984 .. 21

1. Une baisse importante du marché intérieur 21

2. Une évolution inquiétante de la pénétration étrangère ... 22

3. Des pertes financières importantes 23

***B. LA NECESSITE D'AMELIORER LA COMPETITIVITE DE
L'INDUSTRIE AUTOMOBILE FRANCAISE 23***

1. Les propositions du rapport Dalle 23

2. Observations 24

III. LES INDUSTRIES MECANIQUES	24
A. LE PLAN PRODUCTIQUE	25
B. LE PLAN MACHINE-OUTIL	26
IV. LA FILIERE ELECTRONIQUE	27
A. L'AMÉLIORATION DES RÉSULTATS	27
B. LA POURSUITE DES RESTRUCTURATIONS.	29
V. L'INDUSTRIE TEXTILE	30
A. LES EFFETS BENEFIQUES DU PLAN TEXTILE	30
B. DES INCERTITUDES POUR L'AVENIR	31
VI. L'INDUSTRIE CHIMIQUE	32
A. UN REDRESSEMENT SENSIBLE	32
1. L'amélioration de la conjoncture	32
2. L'amélioration des résultats des entreprises publiques du secteur	32
B. MAIS L'INDUSTRIE CHIMIQUE DEMEURE TRES VULNERABLE	32
VII. LA CONSTRUCTION NAVALE	34
A. UNE NOUVELLE DETERIORATION DE LA SITUATION EN 1983	34
1. La baisse de l'activité	34
2. La détérioration des carnets et des plans de charge	35
3. La dégradation de la situation financière des chantiers ...	35
B. LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE	36
1. Les mesures prises en 1984 et prévues pour 1985	36
2. Observations	36

Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte général d'austérité, le budget de l'industrie pour 1985 traduit la priorité accordée par le Gouvernement à la modernisation de l'appareil productif : les dotations affectées au redéploiement industriel –nouvelle appellation du ministère de l'industrie depuis la modification des structures ministérielles intervenue en juillet 1984– progressent en effet de 15,6% en crédits de paiement et de 18% en autorisations de programme par rapport à 1984, atteignant respectivement 27 760,6 et 18 621,4 millions de francs.

Cette priorité s'impose compte tenu de l'évolution de la conjoncture industrielle : 1984 a en effet été une année noire pour l'industrie française qui a vu s'allonger la liste des secteurs sinistrés de mois en mois (sidérurgie, charbonnages, construction navale, automobile, etc.). Les défaillances d'entreprises dans l'industrie se sont accrues de 9% au cours des neuf premiers mois, s'élevant à 3 483 (sur un total de 18 551 dans l'ensemble des secteurs). Corrélativement, les réductions d'emplois se sont amplifiées dans l'industrie (- 3 % en 1984), liées en particulier aux mesures de redéploiement prises dans les zones de reconversion industrielle.

Conscient de la nécessité d'accélérer la mutation industrielle de la France, le Gouvernement a engagé une politique de restructurations industrielles dans quatorze pôles de conversion, qui bénéficient d'une mobilisation exceptionnelle de moyens financiers et administratifs. Les ressources budgétaires importantes qui seront dégagées en 1985 sont donc conformes aux engagements pris par les responsables de la politique industrielle.

Votre commission considère cependant que cette politique de modernisation est trop exclusivement tournée vers les secteurs en déclin qui absorbent 83% des crédits du redéploiement industriel. Elle regrette une fois encore que la loi de finances n'apporte pas de réponse au problème des charges pesant sur les entreprises. Celles-ci se voient certes accorder un allègement de 10% sur la taxe professionnelle, mais dans le même temps elles subiront les hausses de la taxe intérieure sur les produits pétroliers ou du téléphone. Aussi, votre commission estime-t-elle que les

entreprises françaises, dont les résultats financiers se sont améliorés en 1983, auront des difficultés à financer la modernisation indispensable à l'économie française. Elle considère qu'au regard des milliards de francs qui seront engagés pour plusieurs années, dans le repli ou la reconversion de pans entiers de l'industrie française, des ressources de moindre ampleur suffiraient à alléger les charges des entreprises et à leur permettre de se mettre en situation d'affronter la concurrence internationale. L'exemple du textile constitue à cet égard une bonne démonstration des effets bénéfiques d'un allègement des charges sociales. C'est à cette seule condition que les entreprises françaises pourront participer à la modernisation de notre industrie.

PREMIERE PARTIE :

LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

I. LE BILAN DE LA POLITIQUE DE RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES

A. LES POLES DE CONVERSION

L'impact géographique concerté des mutations industrielles a conduit le Gouvernement à retenir, parallèlement aux mesures sociales destinées à faciliter les restructurations dans certains secteurs, *quatorze pôles de conversion* qui ont bénéficié de mesures spécifiques destinées à en favoriser le redéploiement et la diversification. Ce programme, qui s'est précisé et approfondi au cours du premier semestre 1984, repose sur un renforcement exceptionnel et une mobilisation des moyens financiers et administratifs.

1) Les moyens financiers

Un crédit budgétaire de 1 milliard de francs devait être ouvert au titre des dotations en capital des entreprises du secteur public industriel, afin de réaliser de façon accélérée certains projets d'investissements prévus aux contrats de plan et susceptibles d'être localisés dans les pôles de conversion, avec un sensible assouplissement des règles d'octroi de ces prêts.

Les compagnies d'assurances ont été invitées à contribuer, à concurrence de 500 millions de francs et par l'intermédiaire d'organismes spécifiques, au financement en fonds propres des entreprises nouvelles ou en développement dans les pôles de conversion. Le système bancaire a également prévu de réserver un milliard de francs de prêts bancaires aux entreprises.

Enfin, le financement des programmes de reconversion décidés dans les pôles, après concertation avec les collectivités locales concernées, a bénéficié d'une enveloppe particulière de 1,1 milliard de francs dans le cadre de la troisième tranche du F.S.G.T. (Fonds spécial des grands travaux). Les opérations financées à ce titre concernent des équipements collectifs structurants.

2) L'assouplissement et l'amélioration des procédures d'aides publiques

Les règles qui s'appliquent aux procédures d'aides publiques ont été assouplies dans les pôles de conversion et des instructions ont été données pour que les décisions soient prises dans les délais les plus rapides.

De même, la coordination des différentes procédures a été renforcée par la création, dans les régions comprenant un ou plusieurs pôles de conversion, d'un comité régional des aides unique, compétent pour l'attribution déconcentrée des prêts participatifs, des crédits de politique industrielle et des primes d'orientation agricole. La généralisation des comités régionaux de restructuration industrielle a été également décidée.

3) Les mesures sociales destinées à favoriser les reconversions

Une nouvelle convention de protection sociale de la sidérurgie a été signée entre les partenaires sociaux de la sidérurgie en juillet 1984 pour faire suite à la convention précédente qui était venue à expiration.

Il a été créé un dispositif de congés conversion pour la sidérurgie, permettant aux salariés de se former pour se reclasser d'une manière efficace tout en maintenant leurs liens avec l'entreprise et en bénéficiant d'une rémunération égale à 70% de leur salaire brut antérieur pendant deux ans. Les discussions sont en cours pour créer un dispositif semblable pour la construction navale.

Pour l'ensemble des branches, le bénéfice des conventions de préretraite a été étendu dans les pôles pour les entreprises susceptibles d'embaucher des salariés licenciés ou des chômeurs.

Enfin, l'allocation temporaire dégressive a été augmentée dans les pôles de conversion.

4) Les mesures particulières à la Lorraine

La Lorraine a bénéficié de dispositions spécifiques s'ajoutant aux mesures concernant l'ensemble des pôles de conversion.

Elle a été le lieu privilégié d'un important programme de créations d'emplois et de décentralisations tertiaires annoncées par le Ministre de l'industrie et de la recherche, lors de son voyage du 26 avril 1984 et qui marquent un effort de solidarité important de la collectivité nationale.

Afin de favoriser sensiblement la création d'emplois nouveaux, un dispositif de prise en charge exceptionnelle des cotisations sociales pour les créations nettes d'emplois a été également mis en place dans les zones où la sidérurgie représente une masse significative dans l'activité économique locale.

Enfin, un préfet délégué pour le redéploiement économique a été désigné pour cette région.

B. LES AIDES PUBLIQUES A L'INDUSTRIE

Elles ont atteint 50 milliards de francs en 1984 et se sont réparties comme suit (en millions de francs) :

- Dotations en capital aux entreprises nationales	13 152
- Aides à l'investissement	10 855
- Aides sectorielles	8 468
- Aides à l'exportation	4 645
- Aides aux économies d'énergie et de matières premières	716
- Aides aux développement régional et aux P.M.I.	880
- Aides à l'emploi	10 533
- Aides aux entreprises en difficulté	700

Les aides publiques à l'investissement industriel ont connu une augmentation sensible résultant pour une bonne part de la réorientation d'une partie de l'épargne vers l'industrie, via les comptes pour le développement industriel (CODEVI) et de la création du Fonds industriel de modernisation (F.I.M.).

1) Les CODEVI

A la date du 30 juin 1984, le volume global des ressources collectées au titre des CODEVI s'élevait à 60 milliards de francs, dont 14 milliards de francs provenaient des Caisses d'épargne, 42,9 milliards de francs des établissements bancaires et 2,4 milliards de francs du réseau mutuel.

Le CODEVI a donc rencontré un très grand succès auprès des épargnants, d'autant plus remarquable que les quatre cinquièmes des fonds collectés l'ont été au cours des trois derniers mois de 1983. Au rythme actuel, considérablement ralenti du fait de l'existence d'un plafond fixé à ce jour à 10 000 francs par compte, les dépôts devraient atteindre 65 à 70 milliards de francs à la fin de cette année, et progresser modérément l'année prochaine.

2) La mise en oeuvre des financements affectés au Fonds industriel de modernisation

Le Gouvernement a affecté au Fonds industriel de modernisation (F.I.M.) une enveloppe de 9 milliards de francs au titre de 1983-1984, augmentée de 2 milliards de francs afin de renforcer les interventions du fonds dans les pôles de conversion.

Les concours du F.I.M. sont destinés aux entreprises industrielles saines et viables sur le plan financier, qui engagent des programmes de modernisation ou d'innovation technologique.

Au 31 août 1984, le F.I.M. a accordé un volume de concours de 6,9 milliards de francs, à la fois sous la forme de *prêts participatifs technologiques* (à hauteur de 5,4 milliards de francs) et de prêts à des établissements de crédit-bail finançant des biens d'équipement concourant à la modernisation industrielle (1,9 milliard de francs).

Le F.I.M. a ainsi contribué au financement d'un volume d'investissements de 13,7 milliards de francs, trois caractéristiques ressortant très clairement de l'examen des financements attribués :

- L'orientation très marquée de la procédure vers l'innovation technologique et la modernisation industrielle :

Les concours du F.I.M. ont financé principalement l'acquisition par les entreprises d'équipements relevant de la productique et la réalisation de programmes d'investissement concernant les véhicules économes en énergie, la bureautique et les cartes à mémoire, les biotechnologies, la chimie fine.

- Le très large accès des P.M.I. à la procédure :

80% des prêts participatifs technologiques ont été attribués à des entreprises de moins de 500 salariés ; près de 1 000 P.M.I. ont par ailleurs eu accès à la procédure de financement par crédit-bail.

● **La rapidité de décision et la flexibilité de la procédure :**

Le délai d'instruction et de décision de huit semaines prévu par l'arrêté constitutif du F.I.M. a été respecté ; le versement des fonds est aujourd'hui accéléré par la mise en place de la Caisse de modernisation industrielle qui verse les concours en liaison avec les établissements de crédit.

3) L'utilisation des ressources des CODEVI affectées aux établissements de crédit

Deux enveloppes de financement de montants équivalents ont été attribuées aux établissements de crédit :

. la première, de 12 milliards de francs, concerne les établissements spécialisés ; elle a pour objet de financer les opérations de prêts à long terme réalisées par ces établissements tant aux risques de l'Etat qu'à leurs risques propres, et notamment les prêts bonifiés dits « prêts spéciaux à l'investissement ». Ces prêts, assortis d'un taux de 9,25%, sont attribués aux entreprises engageant des programmes d'exportation, d'économie d'énergie, d'automatisation de production ou d'industrialisation de produits nouveaux, et aux entreprises engageant des investissements tendant à favoriser l'emploi ;

. la seconde enveloppe, de 12 à 14 milliards de francs, concerne les établissements bancaires ; elle leur permet de proposer aux entreprises industrielles –y compris les transports et services industriels– et aux entreprises du secteur bâtiment-travaux publics des prêts à moyen et long terme à des taux ne devant pas dépasser 10,75% pour les prêts d'une durée inférieure à 7 ans et 11% pour les autres prêts. Ces financements doivent contribuer à la réalisation d'investissements présentant un intérêt économique reconnu.

Pour 1985, le F.I.M. devrait bénéficier d'une enveloppe de 12 milliards de francs.

Votre commission s'étonne, dans ces conditions, de la réduction de la dotation du fonds de garantie des prêts du F.I.M. qui sera de 150 millions de francs contre 400 millions de francs en 1984 et qui fait courir des risques financiers importants, compte tenu de la nature des prêts consentis par le fonds.

II. LES CREDITS A L'INDUSTRIE PREVUS POUR 1985 TRADUISENT LA PRIORITE ACCORDEE A LA MODERNISATION

1) Des crédits épargnés par la rigueur

Dans un contexte général d'austérité, l'industrie est favorisée dans la loi de finances pour 1985, puisque les crédits inscrits à la section redéploiement industriel progressent de 15,6% en dépenses ordinaires et crédits de paiement pour s'établir à 27 760 millions de francs et que les autorisations de programme, qui s'élèvent à 18 621,4 millions de francs sont en augmentation de 18% par rapport à 1984.

Même si ce gonflement des crédits est dû à l'élargissement des compétences du ministère (prise en charge de la construction navale et des dotations en capital au secteur public qui figuraient en 1984 au budget des charges communes), le budget de l'industrie pour 1985 échappe donc à la rigueur ambiante.

2) Des crédits de redéploiement industriel consacrés aux secteurs en déclin

Le budget du redéploiement industriel est destiné à permettre la poursuite de la politique des restructurations. Les crédits se répartissent comme suit :

- subvention aux Charbonnages de France : 7,1 milliards de francs contre 6,5 en 1984 (+ 5,2%) ;

- aide à la construction navale : 4 milliards de francs contre 1,6 milliard de francs en 1984 (+ 155,9%) ;

- dotations en capital des entreprises nationales : 11,8 milliards de francs au lieu de 10,9 milliards de francs en 1984 (+ 8,8%) ;

- autres secteurs : 4 625 millions de francs au lieu de 4 688 millions de francs en 1984 (- 1,3% en francs courants).

Il convient donc de souligner que *83% des crédits* de redéploiement industriel sont consacrés à *trois secteurs en déclin* : le charbon, la construction navale et la sidérurgie (puisque'il est vraisemblable que l'essentiel des dotations au secteur public industriel sera absorbé par les « habitués » : USINOR et SACILOR, qui ont reçu 5,4 milliards en 1983.

3) Des crédits de politique industrielle essentiellement destinés à poursuivre les restructurations entreprises

Les crédits de politique industrielle s'élèvent au total à 2 410,3 millions de francs en crédits de paiement, au lieu de 2 565 millions de francs en 1984, soit une régression de 6% en francs constants. Mais cette diminution générale masque des évolutions différenciées selon les secteurs.

a) La chute des crédits de développement industriel

Ils passent de 854,3 à 220 millions de francs en crédits de paiement, soit une diminution de 74,2%. Ces crédits sont destinés à financer des actions visant à renforcer les secteurs industriels stratégiques (notamment la *productive*) et à promouvoir le développement de la modernisation des entreprises. Ils sont notamment destinés à assurer le financement d'opérations déconcentrées, concernant les P.M.I. à hauteur de 160 millions de francs, dans le cadre des contrats de plan Etat-régions.

Votre commission s'étonne de cette régression compte tenu de la volonté affirmée de moderniser les entreprises. Elle considère que cette réduction de crédits risque de compromettre le succès du plan productique adopté en octobre 1983.

b) La progression des crédits de restructuration

Ces crédits passent, au total, de 1 587 à 1 969,4 millions de francs, soit une progression de 24,1% ; mais il convient de distinguer les crédits de restructuration sectorielle et ceux de restructuration d'entreprises. Les premiers s'élèvent à 940 millions de francs (900 en 1984) et sont essentiellement destinés à deux secteurs : le plan machine outil (1) (220 millions de francs) et surtout le plan papier (680 millions de francs). Ce dernier plan, décidé fin 1983 pour assurer la poursuite de l'activité de la Chapelle Darblay, prévoyait en effet dans son volet financier, la réunion de 3,2 milliards de francs sur cinq ans, dont 2,8 milliards de francs affectés aux investissements et 400 millions de francs au fond de roulement. Les concours budgétaires prévus pour 1985 correspondent donc aux prévisions.

Les crédits de restructuration d'entreprises (1 milliard de francs contre 700 millions de francs en 1984) doivent permettre de financer les actions engagées dans le cadre du comité interministériel de restructuration industrielle (C.I.R.I.).

(1) Voir p. 26 pour le contenu de ce plan.

c) L'effort accru en faveur de la petite et moyenne industrie (P.M.I.)

Enfin, 220,9 millions de francs sont destinés à la P.M.I. contre 123,6 millions de francs en 1984, soit une hausse de 78,7%.

Sur cette dotation, 160 millions de francs vont à des actions collectives (soutien à la création et au rapprochement des entreprises et notamment sous forme de subvention à l'Agence nationale pour la création d'entreprises, amélioration de leur gestion ; promotion de la qualité ; information), dont 50 millions de francs pour des opérations déconcentrées dans le cadre des contrats de plan.

Les 60 millions de francs restant sont destinés à financer les aides à la promotion commerciale des P.M.E..

Votre commission se félicite de cet effort en faveur des petites et moyennes entreprises, qui met fin à l'évolution défavorable constatée depuis 1981. Elle tient une fois encore à souligner le rôle essentiel des P.M.E. dans le maintien du tissu industriel et de l'emploi.

III. MAIS LES ENTREPRISES AURONT ENCORE DES DIFFICULTES A FINANCER CETTE MODERNISATION

Si les crédits en faveur de l'industrie sont incontestablement épargnés par la rigueur, afin de permettre la poursuite des plans de restructuration, ce budget, comme les précédents, ne constitue qu'une incitation modeste à l'investissement, les entreprises encore fragiles financièrement, n'ayant pas les moyens de se moderniser.

A. LA FRAGILITE FINANCIERE DES ENTREPRISES SUBSISTE MALGRE L'AMELIORATION DE LEURS RESULTAÏS

L'amélioration des résultats des entreprises en 1983 est incontestable et ressort aussi bien du dernier rapport sur les comptes de la Nation que des travaux effectués dans le cadre de la centrale des bilans de la Banque de France. La période 1983-1984 semble en effet marquer un tournant, selon

ces travaux, dans l'évolution de l'investissement industriel -qui a continué de régresser, mais à un rythme inférieur à celui des années précédentes- et de la rentabilité des entreprises- le taux d'épargne serait passé de 9% en 1982 à 11,9% au premier semestre 1984 en pourcentage de la valeur ajoutée. Il convient cependant de *relativiser ces résultats*. Cette amélioration semble effet essentiellement liée aux mesures de réduction des effectifs -l'emploi industriel a diminué de près de 7,5% depuis 1981- qui ont permis aux entreprises de restaurer quelque peu leur productivité; et à la diminution de leurs frais financiers -en raison de la baisse des taux d'intérêts. Cette situation est donc *fragile* car les entreprises ne pourront désormais plus compter sur l'élimination du chômage déguisé pour améliorer leur productivité, qui ne pourra donc découler que de l'acquisition d'équipements neufs rendue indispensable du fait du vieillissement de l'appareil productif. Or les chefs d'entreprise, d'après la dernière enquête effectuée par l'I.N.S.E.E., ne semblent pas disposés à investir massivement en 1985. Dans ces conditions, la rentabilité des entreprises est conditionnée par la stabilité des taux d'intérêt. Or, compte tenu de l'incertitude de la situation économique de la France, il est permis de s'interroger sur la persistance d'une politique de réduction du loyer de l'argent. L'amélioration constatée en 1983, ne doit donc pas laisser augurer d'une restauration définitive de la rentabilité financière des entreprises. Celle-ci repose avant tout sur la réduction de leurs charges. Or le budget pour 1985 ne va pas dans le sens de l'allègement indispensable à la compétitivité.

B. LE BUDGET 1985 NE CONSTITUE QU'UNE INCITATION MODESTE A L'INVESTISSEMENT

1) Des incitations fiscales modestes

La loi de finances pour 1985 se caractérise par une baisse d'un point des prélèvements obligatoires; mais cette diminution bénéficie plus aux particuliers qu'aux sociétés qui ne se voient accorder qu'une remise de 10% sur le montant de la taxe professionnelle -soit un allègement de 10 milliards de francs. En outre, il ne faut pas oublier que l'Etat récupérera les sommes perdues par le biais de l'impôt sur les sociétés: la taxe professionnelle étant déductible des bénéfices, si son montant diminue, le résultat imposable augmente et le Trésor en profitera.

En outre, la provision pour investissement, qui pouvait être constituée en franchise d'impôt lorsque l'entreprise faisait participer ses salariés aux fruits de l'expansion (12% de l'investissement en 1984) est supprimée pour 1985.

Ce budget est donc **décevant pour les entreprises** ; la réduction de la taxe professionnelle sera largement compensée par l'alourdissement des charges pesant sur les entreprises.

2) Alors que les charges pesant sur les entreprises ne diminuent pas

En dépit des promesses renouvelées du Président de la République, puis du nouveau Premier Ministre lors de son discours d'investiture à l'Assemblée nationale, la réduction des charges des entreprises ne semble pas se concrétiser. La réduction de la taxe professionnelle est en effet purement symbolique lorsque dans le même temps la taxe intérieure sur les produits pétroliers ou le téléphone augmentent. (Cette dernière hausse coûtera 4 milliards de francs aux entreprises en 1985).

De même, les mesures arrêtées récemment visant à accélérer le recouvrement des cotisations à la sécurité sociale sont un nouveau coup porté aux entreprises françaises puisqu'elles se traduiront par un transfert brutal de 6 à 8 milliards de francs des entreprises vers la sécurité sociale. Deux conséquences sont à craindre : soit un accroissement de l'endettement des entreprises, c'est-à-dire des frais financiers supplémentaires, et donc le retour à la non rentabilité, soit des dépôts de bilan et donc l'augmentation du chômage.

Force est de constater que malgré le traitement de faveur accordé à l'industrie par la loi de finances pour 1985, les difficultés des entreprises françaises subsistent. **Votre commission s'interroge, dans ces conditions, sur la capacité des entreprises à réaliser l'objectif de modernisation que s'est fixé le Gouvernement.** Elle considère que les entreprises françaises ne pourront participer activement à cette modernisation qu'à deux conditions :

- la suppression des réglementations qui pénalisent les entreprises françaises dans la compétition internationale ;

- la réforme de la fiscalité des entreprises sur le modèle de ce qui a été fait dans les grands pays développés afin que les entreprises françaises puissent rattraper leur retard en matière d'investissement.

DEUXIEME PARTIE

L'EVOLUTION DES SECTEURS CLES DE L'INDUSTRIE

I. LA SIDERURGIE

A. LA DEGRADATION DE LA SITUATION QUI A NECESSITE LA REVISION DU PLAN ACIER DE 1982

1) La dégradation de la situation

Le tableau de la page suivante fait apparaître une nouvelle réduction de l'activité en 1983.

Compte tenu de ces mauvais résultats et des pertes importantes enregistrées par Usinor et Sacilor (10 milliards en 1983 et 13 milliards prévus pour 1984), le gouvernement a décidé, lors du Conseil des Ministres du 29 mars 1984, de revoir le plan acier de 1982.

Votre commission, qui dès la fin de 1983 avait souligné la nécessité de cette révision, approuve ces mesures d'adaptation qui s'imposaient.

2) L'adaptation du plan acier

a) les mesures annoncées concernant *les outils de production* sont les suivantes :

- pour les *produits plats*, l'effort d'investissement sera poursuivi (tôlerie forte à Dunkerque, train à froid de Sollac) et devra atteindre 930 millions pour les deux projets ;

- en matière de *produits longs*, les surcapacités seront diminuées (arrêt du train à fil de Rombas) et une partie de la production sera réalisée par la filière électrique (construction de deux aciéries électriques : à Neuves-Maisons pour le train à fil et à Longwy pour le train à poutrelles). Le projet de construction d'un train universel à Gandrange

		1982	1983	Variation 83/82	1 ^{er} semestre 1984
Production d'acier brut (MT)		18,40	17,58	- 4,5 %	9,92
Effectif au 31/12		95.159	90.700	- 4,7 %	86.600 (2)
Chiffre d'affaires du secteur (M.F.)		49.700	49.300	- 0,6 %	nd
Exportations	valeur MF	20.920	22.818	+ 9 %	9.506 (1)
	volume MT	7.509	7.816	+ 4,1 %	4,621
Importations	valeur MF	18.139	17.597	- 3 %	6.683
	volume MT	7.136	6.467	- 9,4 %	3,653
Solde	valeur MF	+ 2.781	+ 5.221	+ 2.440	+ 2.823
	volume MT	+ 0,373	+ 1,349	+ 0,976	+ 0,968

(1) sur 4 mois

(2) au 30 avril

MF : Millions de Francs

MT : Millions de Tonnes

n'est pas retenu ; les trains de Valenciennes et d'Hayange seront modernisés.

- pour les produits longs en acier de construction, l'arrêt d'Ugine-Fos est décidé.

Au total, le niveau des investissements sidérurgiques devrait être de 5 milliards de francs par an pendant les trois années à venir.

b) les mesures sur les *structures*

La création de deux filiales communes entre les deux groupes, gérant les produits longs et les aciers spéciaux de construction, a été décidée.

Il a été précisé par la suite que Sacilor les contrôlerait toutes deux.

En matière de produits plats, les deux groupes doivent coordonner leur action commerciale.

c) en matière de *recherche*, les deux groupes doivent augmenter de 50 % en trois ans leur effort commun.

d) dans les régions les plus touchées, et notamment en Lorraine, un effort particulier de *redéploiement industriel* sera réalisé, notamment par les filiales de reconversion des deux groupes.

e) *les suppressions d'emplois* et les mesures sociales d'accompagnement

Globalement, les suppressions de postes sont évaluées à environ 25.000 *personnes*. Ce chiffre ainsi que la répartition par site doivent être précisés par les entreprises sidérurgiques dans les plans qu'elles étudient actuellement dans le cadre des décisions prises le 29 mars 1984.

La Convention générale de Protection sociale a été reconduite le 24 juillet 1984 avec les mêmes taux de rémunération que la précédente ; le financement de ce dispositif est essentiellement assuré par l'Etat. Il a permis entre 1979 et 1983 une diminution d'effectifs de 36.777 dans les entreprises sidérurgiques adhérentes, dont 29.203 départs par mesures d'âge (dispenses d'activités et pré-retraites).

Cette nouvelle convention inclut un nouveau dispositif : les contrats emploi-formation, qui doivent permettre aux salariés de la sidérurgie privés d'emploi d'acquérir pendant deux ans une formation en percevant une rémunération équivalente à 70 % de leur salaire brut antérieur.

B. LES RESTRUCTURATIONS INTERVENUES EN 1983 ET 1984

Les principales restructurations qui sont intervenues en 1983 sont les suivantes :

1) certaines unités sidérurgiques de Creusot-Loire ont été rattachées aux deux groupes : la société Imphy a été cédée à Sacilor, tandis que les usines de Saint-Chély d'Apcher, Ondaine et Pamiers, et le centre de recherche d'Urieux ont été intégrés au groupe Usinor par l'intermédiaire de trois filiales à 100 % créées à cet effet. La part de la Compagnie française des aciers spéciaux que détenait encore Creusot-Loire (25 %) a été cédée à Usinor qui en est devenu actionnaire à 100 %.

2° Usinor a pris le contrôle total de Peugeot-Loire, dont les productions d'inox étaient déjà très liées à celles du groupe.

Par ailleurs, les décisions du 29 mars 1984 prévoient le regroupement au sein de deux filiales communes des activités d'Usinor et de Sacilor dans les domaines des produits longs en aciers ordinaires et des produits longs en aciers spéciaux.

C. OBSERVATIONS

Ce nouveau plan acier est **courageux, mais il comporte de nombreuses zones d'ombre** : le train universel de Gandrange n'étant pas construit, on peut se demander ce qu'il va advenir de la maîtrise, par les producteurs français, du marché des gros et moyens profilés ; le risque d'augmentation des importations dans ce secteur est important. Quant à la décision de fermer l'acierie et les laminoirs d'Ugine Aciers à Fos, elle ne paraît guère explicable : cette usine n'était pas la moins performante de France et ses pertes n'étaient pas plus élevées que celles de certaines de ses concurrentes ; cette fermeture ne correspond d'ailleurs pas aux exigences de la commission européenne qui recommandait la réduction de la production de « fils marchands » alors que Fos produisait essentiellement des aciers spéciaux (là encore, la probabilité est forte de voir les utilisateurs français d'aciers spéciaux se tourner vers l'étranger).

Pour le gouvernement, ce programme d'assainissement devrait permettre aux deux groupes sidérurgiques Usinor et Sacilor, de retrouver leur équilibre financier fin 1985. Mais le prix de cet assainissement est particulièrement lourd : 28 milliards de francs (13 milliards pour les fermetures d'usines et 15 milliards pour les investissements) et 25.000 emplois à supprimer. **La question se pose donc de savoir si l'Etat pourra faire face à ses engagements financiers.**

En 1984, les pertes des deux groupes se sont élevées à 10 milliards de francs et 1984 ne laisse pas présager d'une amélioration, malgré les importantes avances de l'Etat actionnaire (5,5 milliards de francs), les 4,2 milliards de francs consentis par le Fonds d'intervention de la sidérurgie et les 2,1 milliards de prêts participatifs. Il est vraisemblable que pour toute la durée du plan acier, les besoins de financement externe des groupes seront de l'ordre de 30 milliards de francs. La sidérurgie, si tout va bien, continuera donc d'absorber une bonne partie des crédits du redéploiement industriel. Mais, compte tenu des questions qu'il laisse sans réponses, ce nouveau plan permettra-t-il de sortir de la crise ? Votre commission émet le voeu que ce plan coûteux et traumatisant pour les régions concernées, permettra de retrouver la compétitivité de notre acier. **Mais elle craint que ce nouveau plan, qui laisse subsister trop d'interrogations, ne soit qu'une solution provisoire et rende inévitables de nouvelles mesures dans les prochaines années.**

II. L'AUTOMOBILE

A. LA DEGRADATION DE LA SITUATION EN 1983 ET 1984

1. Une baisse importante du marché intérieur

Avec 3,336 millions de véhicules produits en 1983, l'industrie automobile française se situe au quatrième rang mondial, derrière le Japon (10,1 millions d'unités), les Etats-Unis (9,2 millions d'unités) et la République fédérale d'Allemagne (4,160 millions d'unités).

La production de voitures particulières s'est élevée à 2.960.820 unités, en progression de 6,6 % comparativement à 1982.

Celle de véhicules utilitaires s'est établie, en revanche, à un niveau analogue à celui de 1982 avec 371.680 unités.

Au cours des premiers mois de 1984, la production automobile s'est établie à 1.979.700 unités, en baisse de 9,5 % par rapport à 1983.

Quant aux immatriculations, elles ont chuté de 12,3 % pour la même période.

Le chiffre d'affaires réalisé par la seule activité « construction automobile » s'est élevé à 126,4 milliards de francs en 1983, en progression de 10,3 %, par rapport à 1982.

2. Une évolution inquiétante de la pénétration étrangère

En 1983, l'industrie automobile française a exporté 52,6 % de sa production totale tous véhicules, soit 1.856.616 unités (+ 9,5 % comparativement à 1981).

Les exportations de voitures particulières ont porté sur 1.613.720 unités (+ 10,2 % comparativement à 1982). 68,1 % d'entre elles étaient destinées à l'Europe dans son ensemble et 48,6 % aux pays membres de la Communauté économique européenne.

Les exportations à destination des États-Unis et du Canada ont augmenté de 87 % en 1983 pour atteindre le niveau de 251.336 unités du fait notamment des livraisons de pièces pour la Renault Alliance.

Le taux de pénétration des marques étrangères s'est établi à 32,6 % en 1983.

Au cours du premier semestre 1984, les exportations de véhicules se sont établies à 801.220 unités, en baisse de 3,7 % comparativement au premier semestre 1983.

Les livraisons à destination de la C.E.E. ont diminué de 10,8 % (395.236 véhicules).

On constate donc sur le premier semestre 1984 un accroissement de la pénétration étrangère (31,9 %) en France et un effondrement des constructeurs français sur le marché européen. Cette progression est surtout le fait des marques allemandes (qui sont passés de 12,1 % en 1980 à 19,2 % en 1983) et s'explique par le différentiel d'inflation important entre le mark et le franc.

Le marché français est devenu un marché de renouvellement sensible à la conjoncture et la clientèle marque un intérêt plus soutenu à l'égard des nouveaux modèles.

Ainsi le succès de la 205 lancée en mars 1983, et qui représente au terme du premier semestre 1984 8,4 % du marché, a permis le redressement des ventes d'automobiles Peugeot (12,7 % du marché en 1982, 14,9 % en 1983, 17,3 % pour les six mois écoulés).

Les efforts consentis par les constructeurs doivent cependant être poursuivis. On constate en effet que le lancement des nouveaux modèles (BX, R 11 et R.25 notamment) qui ont reçu un accueil favorable de la clientèle, n'a pas suffi à compenser la diminution des ventes des autres modèles plus anciens qui connaissent une certaine désaffection du public.

3) Des pertes financières importantes

Alors que les taux de pénétration des marques françaises sur les marchés européens diminuaient, les constructeurs français enregistraient des pertes financières importantes ; ainsi, de 1981 à 1983, le groupe PSA a perdu plus de 8 milliards de francs et le groupe Renault plus de 4 milliards de francs.

L'endettement à moyen et long terme des deux groupes dépasse 60 milliards de francs et leurs frais financiers représentent 4 % de leur chiffre d'affaires (contre 2 % chez leurs concurrents étrangers). Comment, dans ces conditions, pourront-ils continuer à financer leurs investissements qui, de 7 à 8 % du chiffre d'affaires actuellement, devraient passer à 10 % pour retrouver la compétitivité ?

B. LA NECESSITE D'AMELIORER LA COMPETITIVITE DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE FRANCAISE

La gravité de la situation de l'industrie automobile a été analysée à deux reprises en 1984, d'une part dans un rapport publié en juin par le conseil économique et social sur le « devenir de l'industrie française de l'automobile », d'autre part, récemment, dans le « rapport Dalle ». Ces deux études confirment que l'automobile française est au creux de la vague et que la productivité ne cesse de se dégrader depuis plusieurs années par comparaison avec les performances des constructeurs étrangers.

1) Les propositions du rapport Dalle

Pour M. Dalle, le redressement passe par une amélioration des bilans et des comptes d'exploitation. L'amélioration des bilans nécessite la sortie d'un nouveau modèle par an, ce qui implique un niveau d'investissement de l'ordre de 7 % du chiffre d'affaires et donc un montant minimum de prêts participatifs de 10 milliards de francs pour Renault et 4,5 milliards de francs pour Peugeot en 1985 et 1986. Quant à l'amélioration des comptes d'exploitation, elle ne pourra résulter que d'une réduction drastique des effectifs (70 000 personnes d'ici 1988 chez les constructeurs et 20 000 chez les équipementiers).

Quatre mesures d'accompagnement social sont évoquées : les préretraites, la réduction du temps de travail, une aide à la réinsertion et les congés de reconversion-formation.

Deux mesures d'ordre économique sont enfin proposées : le déblocage du prix des voitures en France –qui est le plus bas des pays européens– et une hausse de 20 % du prix de l'heure d'atelier pour les entreprises constituant le réseau de distribution.

2) Observations

Sans porter de jugement sur les mesures proposées –c'est aux pouvoirs publics qu'il appartient de décider de la suite à donner à un rapport qu'ils ont commandé– **vo**tre commission insiste sur la nécessité de **prendre des décisions rapides pour restaurer la compétitivité du secteur automobile**. Ce secteur, faut-il le rappeler, occupe une place considérable dans l'industrie française, avec 753 000 emplois directs ; il a rapporté, grâce à ses exportations, 22,7 milliards de francs de devises en 1983 et représente 15 % des recettes de l'Etat (89,5 milliards de francs de taxes spécifiques et 75 milliards d'impôts de droit commun sur la construction automobile, l'industrie du pétrole, les réparations et les assurances). La mutation de cette industrie constitue donc un **enjeu considérable** pour l'ensemble de l'industrie française en raison de son rôle d'entraînement décisif pour de nombreux secteurs. Elle constitue un test dans la politique de modernisation industrielle qui sera menée au cours du IXe Plan. Une politique volontariste s'impose donc, mais qui devra être conduite en recherchant le consensus social : il est en effet désormais clair que l'évolution à moyen terme va transformer la situation de l'emploi dans l'industrie automobile ; le succès de la modernisation dépendra donc de la façon dont les personnels intéressés accepteront le redéploiement industriel. Les récents conflits, auxquels ont été confrontés les deux grands groupes français, démontrent la nécessité de régler les problèmes de personnels en même temps que les questions industrielles.

Votre commission tient enfin à souligner qu'il appartient également aux constructeurs automobiles de prendre en main leur modernisation, de renouveler leurs modèles et de les vendre à des prix compétitifs afin d'exporter plus pour contrebalancer la percée des voitures étrangères sur le marché intérieur.

III. LES INDUSTRIES MECANIQUES

Avec un chiffre d'affaires de 183 milliards de francs en 1983, et un solde commercial de 19,5 milliards de francs, les industries mécaniques représentent 12 % de l'industrie française (bâtiments et travaux publics

exceptés) et se situent au sixième rang mondial. Elles emploient 546 000 personnes dans 13 000 petites et moyennes entreprises prépondérantes dans ce secteur.

Mais en dépit de ces résultats, la mécanique connaît depuis plusieurs années une évolution moins satisfaisante.

L'activité de l'industrie mécanique est très liée à l'évolution de l'investissement ; or celui-ci a connu une progression heurtée tant en France qu'à l'étranger, ce qui n'a pas été sans conséquence sur le développement du marché de la mécanique. Aussi la production de cette industrie a-t-elle diminué en 1983 par rapport à 1982, de l'ordre de 2 % et les effectifs ont régressé de 25 000 personnes.

Les actions engagées par les pouvoirs publics, qu'il s'agisse du plan machine-outil ou du programme productique, doivent permettre un nouveau développement de cette activité. En outre, le F.I.M., créé en septembre 1983, constitue un outil particulièrement bien adapté pour le financement de l'investissement productif tourné vers les technologies nouvelles ou les produits nouveaux.

A) Le plan productique

Le programme productique, engagé le 5 octobre 1983, vise essentiellement deux objectifs :

- renverser la tendance au vieillissement de l'équipement productif par l'introduction des nouvelles technologies de fabrication dans les industries manufacturières ;

- consolider l'industrie française des biens d'équipement correspondants, notamment les automatismes, les robots, les machines spécialisées et l'informatique industrielle.

Le programme comporte quatre volets :

- l'aide à la modernisation des industries de transformation ;
- le développement des industries d'équipements ;
- la recherche développement ;
- la formation.

Votre commission s'étonne que ce programme, engagé l'an dernier, et dont elle s'était félicité, semble quelque peu abandonné pour 1985. Les crédits qui lui sont alloués figurent en effet parmi les crédits de développement industriel qui diminuent de 78 % pour 1985. N'y a-t-il pas là contradiction avec la volonté affirmée de moderniser l'industrie française ?

B) Le plan machine outil

a) Les objectifs

Le plan machine-outil a été décidé fin 1981 dans une perspective volontariste pour donner à cette profession une place sur le marché mondial qu'elle n'avait encore jamais atteinte, et alors que sa position se dégradait sensiblement depuis quelques années (perte de 30 % de ses emplois en dix ans).

En 1982, pour un chiffre d'affaires total de 4 milliards de francs, les pertes cumulées du secteur avaient dépassé 800 millions de francs tandis que la balance commerciale était déficitaire de 1,2 milliard de francs.

Dans ces conditions, le sauvetage de l'industrie française impliquait une restructuration profonde qui, pour réussir, supposait une sélection rigoureuse des entreprises possédant encore, par leur renom international, leurs capacités technologiques ou humaines, par leurs ressources à l'exportation, l'aptitude à retrouver une compétitivité dans des délais raisonnables.

b) Les résultats

La dépression du marché, en France et à l'étranger, qui a marqué les deux premières années d'application du plan, n'a fait qu'accentuer le caractère inexorable de la restructuration que les mutations technologiques rendaient de toute façon invétables à terme.

Les interventions publiques décidées avec les sociétés bénéficiaires se sont traduites par la *signature de contrats de développement* conclus entre septembre 1982 et juin 1983.

L'activité a connu une régression de l'ordre de 10 % en 1982, commune à tous les pays producteurs, pour se stabiliser en 1983. Elle devrait connaître en 1984 une légère augmentation sous l'effet d'un développement des exportations.

La balance commerciale, en revanche, a enregistré en 1983 une nette amélioration avec un déficit avoisinant 425 millions de francs.

La France se sera comportée en 1983 pour la première fois mieux que ses principaux concurrents (y compris le Japon).

Il faut noter, de plus, que la transition des constructeurs français vers la commande numérique est maintenant bien engagée, puisque plus de 45 % de la production a été composée de machines numériques en 1983 (contre 20 % en 1981).

Les mesures destinées à la *stimulation de la demande intérieure* ont été appliquées :

– En 1982, l'Education nationale a commandé 370 millions de francs et en 1983 350 millions de francs de machines-outils dont près de la moitié à commande numérique. Pour l'année 1984, l'enveloppe budgétaire est de l'ordre de 350 millions de francs également ;

– les dotations de la procédure MECA (1) ont été pour leur part de 100 millions de francs en 1982 et 105 millions de francs en 1983. L'allocation pour la procédure est à ce jour de 85 millions de francs en 1984 ;

– la régionalisation de l'ADEPA (2) est bien avancée puisque fin 1983, sept antennes régionales (25 personnes) et neuf délégations techniques (13 personnes) avaient été mises en place.

En définitive, s'il est encore difficile de porter un jugement, la passation des contrats aura permis d'endiguer l'effondrement de pans entiers de notre industrie mais, au regard des données sectorielles globales, il faut attendre les premiers résultats significatifs du plan en 1985.

Cependant, de l'avis des industriels, le dernier salon de la machine-outil qui s'est tenu à Paris en juin 1984, laisserait des perspectives encourageantes, les produits proposés par les fabricants français étant d'excellente facture technologique.

Les principales opérations de restructuration menées en 1983 ont concerné les principales entreprises du secteur (30 environ) et les crédits ont été principalement accordés aux sociétés machines françaises lourdes (160 millions), Intelautomatisme (40 millions), Farmer (25 millions) et Mum (17 millions). Concernant ces restructurations, **votre commission insiste sur la nécessité de tout mettre en oeuvre pour éviter l'ingérence de sociétés étrangères dans ce secteur.**

IV. LA FILIERE ELECTRONIQUE

1) L'amélioration des résultats

Avec une progression moyenne attendue de 15 % en valeur, soit de l'ordre de 7 à 8 % en monnaie constante, l'industrie électronique-informatique poursuivra en 1984 le mouvement de forte reprise observée depuis 1982 (+ 18 % en moyenne).

(1) MECA : Machines et équipements de conception avancée.

(2) ADEPA : Agence Nationale pour le développement de la production automatisée.

Son chiffre d'affaires prévu, de l'ordre de 156 milliards de francs, représentera 4,3 % du P.I.B. marchand contre 4 % en 1983, 3,4 % en 1980 et 2,6 % en 1970.

Ces quelques chiffres soulignent l'exceptionnelle vigueur de la croissance de ces industries et justifient, s'il en était besoin, la priorité accordée par le Gouvernement au développement de la filière électronique.

La croissance prévue dans le P.A.F.E. (Programme d'action de la filière électronique) de la production est de 9% en termes réels, alors qu'elle devrait se situer entre 7 et 8%. Cet écart s'explique en partie par l'ambition des objectifs du P.A.F.E., mais aussi par un contexte économique général bien plus morose que prévu (le P.A.F.E. tablait sur une croissance économique de 2,5% par an).

Le commerce extérieur constitue un autre sujet important de satisfaction : alors qu'en 1981 et 1982 notre balance commerciale était en dégradation rapide et massive (- 11 milliards de francs en 1982), un redressement a pu être opéré dès 1983 (- 5,4 milliards), dont 1984 devrait apporter la confirmation (- 2 à 3 milliards). Le retour à l'équilibre en 1985 comme le prévoit le P.A.F.E. et un excédent en 1986 ne paraît plus un objectif hors de portée.

Ces résultats aussi encourageants soient-ils ne doivent cependant pas masquer les difficultés rencontrées au niveau de l'emploi.

Malgré la croissance très forte de la production en 1983, les effectifs ont peu évolué. Tout au plus la tendance à la baisse constante observée jusqu'en 1981 a-t-elle pu être enrayée. Pour 1984, une reprise significative de l'embauche nette est peu probable et on devrait assister à une quasi stagnation des effectifs en raison de gains plus élevés que prévu de la productivité, liés en partie à l'existence en 1981 de sureffectifs importants et mal évalués dans certaines branches (téléphonie, médical...), retards dans le développement de certains plans sectoriels (bureautique, passifs...).

Dans ce contexte, les entreprises françaises (65% de la production dont 45% pour le secteur nationalisé et 20% pour le secteur privé) ont réussi à arrêter le mouvement de dégradation de leurs positions face aux sociétés à capitaux étrangers (35% de la production en 1983 comme en 1982, après 32% en 1981 et 31% en 1980) et ont amorcé un très net redressement de leurs résultats financiers.

2) La poursuite des restructurations

Les restructurations industrielles du secteur public de l'électronique et de l'informatique en 1983 et au premier semestre 1984 ont concerné :

– sur le plan des acteurs, essentiellement les sociétés Bull, C.G.E., Thomson,

– sur le plan des secteurs d'activité :

- l'informatique (pilotée par Bull),
- les télécommunications (pilotées par la C.G.E.),
- l'électronique professionnelle (pilotee par Thomson).

Le principe de ces restructurations a été d'instituer comme pilote d'un secteur d'activité la société nationale qui disposait à l'origine du meilleur fonds de commerce de manière à lui donner la taille critique sur la scène internationale et à lui permettre ainsi d'effectuer les efforts de recherche et développement nécessaire à sa survie et à sa prospérité future avec un minimum de duplications d'efforts.

Les rectifications de frontières entre les groupes nationaux ont conduit à la constitution des pôles de regroupements suivants :

– *en informatique* : constitution d'un pôle de regroupement autour de Bull, qui absorbe Sems et TRANSPAC,

– *en circuits intégrés* : concentration de l'effort autour des deux pôles Thomson et Matra,

– *partage des activités entre Thomson et C.G.E.* :

- Thomson recentre des métiers et se concentre sur l'électronique professionnelle, le grand public, le médical et les composants,

- C.G.E. se concentre sur les télécommunications, la bureautique et la productique. En télécommunications le nouvel ensemble dirigé par la C.G.E. se hisse au sixième rang mondial avec 3,3% du marché et est désormais en mesure de mobiliser les moyens nécessaires au développement de la future génération de centraux,

– *recentrage de Matra* sur les composants, l'industrie de la productique et l'industrie spatiale, dans le domaine de la filière électronique.

Pour 1985, les entreprises publiques de la filière électronique disposeront de 4 milliards de francs de dotations inscrites au budget des P.T.T.

V. L'INDUSTRIE TEXTILE

A. LES EFFETS BENEFIQUES DU PLAN TEXTILE

En deux ans, 3 000 entreprises du secteur textile auront bénéficié, par convention avec l'Etat, d'un allègement partiel de leurs charges sociales dans le cadre du plan textile de 1982, reconduit en juin 1983. Le bilan de ce plan est incontestablement positif, tant pour les entreprises du secteur que pour l'Etat. En effet, on peut constater :

- Une nette reprise de l'investissement

La reprise des investissements en 1982 (+ 16,6% en volume par rapport en 1981) du textile-habillement se poursuit en 1983 (+ 16% en volume par rapport à 1982) et même en 1984. C'est la plus forte progression de l'ensemble des secteurs industriels.

- Une forte progression de l'autofinancement

L'aspect le plus marquant est l'évolution de la marge d'autofinancement en progression de 65% en 1982 par rapport à 1981. Les premières indications sur 1983 montrent une nouvelle progression.

Cette progression de l'autofinancement provient pour une large part des allègements des charges sociales. Elle correspond aussi à un accroissement de la productivité qui devrait être prolongé par les efforts d'investissements permettant d'améliorer la rentabilité et la compétitivité des entreprises françaises. Ainsi, le solde d'exploitation de l'ensemble des entreprises du textile et de l'habillement se situe en 1983 à 3,8 milliards de francs, contre 3 milliards de francs en 1982.

- Un redressement extérieur du textile et de l'habillement

On note en 1983 une diminution de 12% du déficit commercial après dix ans de détérioration continue de la balance commerciale du textile et de l'habillement par suite d'une amélioration de notre compétitivité vis-à-vis des pays industrialisés surtout hors C.E.E. comme les Etats-Unis ou la Suisse (progression de l'exportation de 3 milliards de francs en 1983).

- Une diminution des pertes d'emplois

La diminution de l'hémorragie des emplois (- 3% en 1982 et 1983 contre - 8% en 1981) ne saurait être expliquée par la seule conjoncture. Les suppressions d'emplois ont été réduites de plus de 35 000 personnes à environ 10 000 par an.

B. DES INCERTITUDES POUR L'AVENIR

Le Gouvernement n'envisage pas de reconduire les contrats d'allègement de charges sociales en raison des difficultés rencontrées sur ce point à Bruxelles. Or la France est le seul pays qui va arrêter son effort dans ce secteur. Les plans textile se prolongent en effet chez nos principaux concurrents étrangers : la Belgique a engagé 4 milliards de francs pour la période 1982-1984 ; l'Italie reconduit l'allègement des charges pour les entreprises manufacturières commencé en 1977 ; l'Espagne a engagé un programme de modernisation de 3,9 milliards de francs ; l'Allemagne accroît ses aides à l'investissement au niveau fédéral et au niveau des Länder ; enfin, le Japon s'apprête à reconduire l'actuel plan textile quinquennal et consacre 700 millions de francs à un plan robotique spécial.

En outre, si le plan textile a eu des effets positifs pendant deux ans, la situation des entreprises du textile n'en demeure pas moins fragile. Les analyses financières réalisées par les centrales de bilans de la Banque de France ou du Crédit national montrent à l'évidence que les résultats bruts d'exploitation -16,8% de la valeur ajoutée dans le textile en 1972, 3,7 en 1981- ne permettent pas aujourd'hui à la majorité des entreprises de faire face à la fois au renouvellement de leurs besoins en fonds de roulement de leurs équipements, à leur modernisation, à l'accroissement de leurs besoins en fonds de roulement et aux aléas de la conjoncture. Or, les améliorations constatées en matière d'investissements, d'emploi et de commerce extérieur en 1983 se sont faites dans une conjoncture en voie de dégradation.

En 1983, la consommation des produits du textile et de l'habillement a diminué en volume de 2% (après deux années de hausse de 3% et 4%) et la production a baissé de 1%.

Les résultats du premier semestre 1984 confirment cette évolution défavorable. Les entreprises devront donc augmenter leur effort d'investissement pour maintenir leurs résultats. Si les mesures d'allègement des charges ne sont pas reconduites, le risque est grand de voir ce secteur rejoindre les rangs des secteurs sinistrés.

Votre commission estime donc indispensable le maintien de mesures de soutien pour assurer la compétitivité de l'industrie textile. Sans méconnaître la nécessité de respecter les règles communautaires, elle émet le vœu que le Gouvernement ne se désintéresse pas de ces entreprises au moment où elles ont donné la preuve que l'allègement des charges permet la reprise de l'investissement industriel.

VI. L'INDUSTRIE CHIMIQUE

A. UN REDRESSEMENT SENSIBLE EN 1983

1) L'amélioration de la conjoncture

A l'inverse de 1982, le taux de croissance de la chimie s'est retrouvé l'an dernier à un niveau nettement plus élevé que celui de la production intérieure brute puisqu'en 1983, la reprise de l'activité de la chimie a été de + 4,3% en volume. Cette reprise est due en partie au comportement assez bon de la demande intérieure et surtout à une forte progression des exportations qui, en volume, a dépassé 8%.

La chimie de base organique et minérale, globalement en régression depuis trois années consécutives, s'est sensiblement améliorée, de même qu'ont progressé de façon très satisfaisante les produits pharmaceutiques (+ 7,5%). C'est la parachimie qui a le moins progressé (+ 0,4%) par suite du ralentissement de la consommation des ménages et de la chute d'activité de grands marchés clients (bâtiment, construction mécanique).

Cependant, la chimie a connu un taux de croissance plus élevé dans la plupart des pays européens et aux Etats-Unis que dans notre pays. Par exemple, la progression de l'activité chimique a été forte aux Pays-Bas (+ 7%), en Grande-Bretagne et en République fédérale d'Allemagne (+ 6%), seule l'Italie connaissant une régression (- 4%). Aux Etats-Unis, grâce à une forte reprise de la demande intérieure, le taux de croissance a atteint 9,5%, après un recul de 8,5% en 1982.

Le chiffre d'affaires de l'industrie chimique française s'établit aux environs de 233 milliards de francs en 1983, les exportations représentant près de 40% de ce montant. En valeur, les exportations ont progressé de 19,3%. L'excédent commercial ainsi dégagé sera proche de 20 milliards de francs, contre 13,8 milliards en 1982, ce qui place ce solde parmi les grands postes excédentaires.

L'emploi dans la chimie s'est réduit d'environ 2% en 1983 (6 000 personnes), taux un peu inférieur à celui enregistré par l'industrie chimique de l'ensemble de la C.E.E. (- 2,8%).

2) L'amélioration des résultats des entreprises publiques du secteur

En 1983 et 1984, l'ensemble des entreprises nationalisées du secteur chimique ont profité de l'amélioration de la conjoncture pour rétablir leur équilibre financier.

Le *Groupe E.M.C.* (entreprise minière et chimique) a vu son chiffre d'affaires progresser de 23% au premier semestre 1984 et a dégagé une capacité d'autofinancement de 237 milliards de francs. Il a reçu 400 millions de francs de l'Etat en dotation en capital et prêts participatifs.

C.D.F. Chimie, qui a reçu 1 milliard en dotation en capital et 500 millions de francs de prêts participatifs, a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 12,5 milliards de francs au premier semestre 1984, en avance sur les prévisions (11,3 milliards de francs) et a vu son déficit se réduire.

La *Société ATOCHEM*, constituée en octobre 1983 dans le cadre des restructurations, a réalisé un chiffre d'affaires de 17 milliards de francs en progression de 14,5% sur 1982. Elle devrait se rapprocher de l'équilibre de 1985.

Enfin *Rhône Poulenc* qui a reçu 300 millions de francs de dotation en capital, a réalisé un léger bénéfice de 100 millions de francs en 1983 (après quatre années de déficit, la perte de 1982 ayant atteint 844 millions de francs) pour un chiffre d'affaires consolidé de 43 milliards de francs, dont 4% réalisé à l'exportation. Cette amélioration s'est poursuivie au premier semestre 1984 et l'entreprise devrait encore dégager un bénéfice moyen cette année.

B. MAIS L'INDUSTRIE CHIMIQUE DEMEURE TRES VULNERABLE

L'amélioration de la conjoncture et le retour à l'équilibre financier de certaines entreprises nationalisées ne doivent pas masquer la fragilité financière de la chimie française qui la rend vulnérable à tout retournement de tendance.

Ainsi, d'après une étude publiée dans la revue de la S.E.D.E.I.S. (1), la chimie française est moins rentable que ses grands concurrents ; de 1976 à 1982, elle a dégagé des marges inférieures de moitié à celles des entreprises américaines, anglaises ou allemandes. En conséquence, son taux d'investissement est demeuré bas : de 1976 à 1982, la chimie française a réalisé 34,7 milliards de francs d'investissements et accumulé seulement 26,6 milliards de francs d'autofinancement, pendant que la République fédérale d'Allemagne réalisait 88,8 milliards de francs d'investissements et 93 milliards de francs d'autofinancement et la chimie britannique 76 milliards de francs d'investissements et 84,6 milliards de francs d'autofinancement.

(1) S.E.D.E.I.S. : Société d'études et de documentation économiques, industrielles et sociales.

L'endettement de la chimie française s'est donc alourdi et à la fin de 1982, le rapport capitaux propres/total du passif était de 0,50 aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, de 0,30 en République fédérale d'Allemagne et de 0,20 en France.

A l'heure actuelle, en dépit des bonnes performances réalisées par l'industrie chimique, l'endettement des entreprises reste important et leurs frais financiers avoisinent les 10 milliards de francs, soit près de 4% du chiffre d'affaires. Toutes les sociétés restent donc fragiles financièrement et sont à la merci d'un retournement de la conjoncture. Il convient donc de relativiser les performances de 1983 et 1984 et de rester vigilant.

Votre commission insiste donc sur la nécessité pour l'Etat de continuer à jouer pleinement son rôle d'actionnaire, afin que l'industrie chimique puisse continuer le redressement amorcé l'an dernier.

VII. LA CONSTRUCTION NAVALE

Bien qu'une analyse de l'évolution de ce secteur puisse paraître surprenante dans l'avis présenté par votre commission sur le budget de l'industrie, elle s'impose au fait du rattachement de la construction navale au ministère du redéploiement industriel, lors du dernier remaniement ministériel.

A. UNE NOUVELLE DETERIORATION DE LA SITUATION EN 1983

1) La baisse de l'activité

L'activité des chantiers français en 1983 a marqué une sensible diminution par rapport aux deux années précédentes puisque la réduction a été de 19% pour les mises sur cale, 4% pour les livraisons et 11% pour la production.

Quant au volume des livraisons, il est passé de 393 000 t.j.b.p. (1) en 1982 et 379 000 t.j.b.p. en 1983. Cette activité est donc restée à peu près au même niveau au cours des deux années en cause.

La vocation exportatrice des chantiers français ressort de la proportion élevée de livraisons pour clients étrangers qui a atteint 63% en 1983, soit un niveau pratiquement équivalent à celui de l'année précédente.

(1) t.j.b.p. : tonneau de jauge brute pondéré.

Les 379 000 t.j.b.p. de livraisons correspondent à trente-sept unités, dont seize pour les grands et les moyens chantiers et 24 pour les petits chantiers.

En 1983, les chantiers français ont enregistré un volume de commandes de 134 000 t.j.b.p., dont 31% à l'exportation. Ce pourcentage montre qu'il est de plus en plus difficile pour la construction navale française de maintenir sa position sur le marché international, alors que compte tenu de l'étroitesse du marché national les commandes à l'exportation deviennent indispensables à leur activité. Le tonnage pondéré des commandes a été inférieur de 24% à celui de 1982.

2) La détérioration des carnets et des plans de charge

Les commandes enregistrées en 1983 n'ont compensé les livraisons de l'année qu'à hauteur de 35%. Cette évolution entraîne une forte détérioration du carnet de commandes et des plans de charge. La diminution du carnet de commandes a été de 40% en un an.

3) La dégradation de la situation financière des chantiers

Le prix de vente des navires en dollars sur le marché international ayant baissé, la dépréciation du franc par rapport à cette monnaie aurait dû atténuer les effets de cette baisse. Or il n'en a rien été en raison du dérapage des coûts de la production française en 1984. Les surcoûts ont résulté du différentiel d'inflation avec nos voisins, des coûts des restructurations et de l'augmentation des charges liées aux mesures de réduction des effectifs et de reconversion.

Ainsi, en 1983, les écarts entre prix de vente sur le marché international et coûts de construction des chantiers français se sont-ils creusés davantage.

La situation est très grave pour les grands chantiers exposés de plein fouet à la concurrence internationale et leur situation financière s'est fortement dégradée en raison des pertes qu'ils avaient dû initialement consentir sur les commandes nécessaires pour maintenir l'emploi et de la réalisation des risques techniques et commerciaux pris dans d'autres cas. C'est ainsi qu'en 1983 Alsthom-Atlantique a perdu 377 millions de francs, Dubigeon Normandie 7 millions de francs et les chantiers regroupés du Nord et de la Méditerranée 744 millions de francs.

Si la situation des petits chantiers est moins préoccupante, elle tend cependant à s'aggraver face à une crise conjoncturelle qui rend plus difficile la prise de commandes.

B. LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

1) Les mesures prises en 1984 et prévues pour 1985

La politique du Gouvernement en matière de construction navale a visé à maintenir un potentiel compétitif de construction navale en France. Dans le cas particulier des deux groupes Alsthom Dubigeon et Nord-Méditerranée, la politique du Gouvernement a été annoncée par M. Lengagne, Secrétaire d'Etat chargé de la mer, le 1er mars dernier. Cette politique fondée sur l'existence d'une activité de construction navale sur les cinq sites concernés (Saint-Nazaire et Nantes pour Alsthom-Atlantique, La Ciotat, La Seyne et Dunkerque pour le groupe Nord-Méditerranée), s'efforce de tenir compte de la situation très déprimée du marché mondial, de la vigueur de la concurrence internationale et du caractère nécessairement limité des ressources budgétaires nationales. L'objectif fixé aux deux groupes est de réduire leurs capacités de production à un niveau de l'ordre de 270 000 tonneaux de jauge brute compensés (t.j.b.c.), dont environ 150 000 t.j.b.c. pour Nord-Méditerranée et 120 000 t.j.b.c. pour Alsthom-Atlantique. Un objectif d'amélioration de la production de 15%, grâce à une poursuite de la modernisation, d'ici 1986 a en outre été fixé pour les chantiers.

Dans cette perspective, le Gouvernement a dégagé 1,6 milliard de francs de crédits de paiement en 1984 pour aider les chantiers à prendre les commandes indispensables à leur plan de charge, et pour assurer la survie du groupe Nord-Méditerranée. En août dernier, les crédits affectés à la construction navale ont été transférés au ministère de l'industrie. Il a été décidé d'autre part que les salariés des grands chantiers de construction navale pourront bénéficier des congés-conversion, dont la négociation est engagée entre les partenaires sociaux au niveau de l'Union des industries mécaniques et métallurgiques.

Les crédits affectés aux chantiers s'élèveront à 4,095 milliards de francs en 1985, soit une progression de 155,9% par rapport à l'an dernier.

2) Observations

Votre commission considère tout d'abord que **le regroupement des grands chantiers français en deux grandes sociétés**, dont l'une contrôlée par

l'Etat ne constitue pas une réponse appropriée aux difficultés de la construction navale : à moins d'une refonte complète des structures de la nouvelle entreprise, la fusion des anciennes sociétés ne saurait permettre à elle seule à la construction navale d'opérer sa mutation.

Quant aux décisions de mars 1984 –maintien de la totalité des sites mais avec une activité réduite– elles vont poser de nouveaux problèmes de coûts de production aux chantiers concernés qui ne pourront être compensés que par de nouvelles augmentations des aides publiques. Le budget de 1985 constitue hélas une première preuve du coût de la politique qui a été engagée.

En outre, il paraît dangereux de vouloir lier artificiellement les problèmes de la construction navale et ceux de l'armement français. Il y a en effet inadéquation totale entre les besoins en navires de notre armement et les types de navires que devraient privilégier les chantiers français, c'est-à-dire les navires de haute technicité. De même, il conviendrait d'englober, dans la politique de restructuration la construction navale militaire, afin de tendre à une utilisation rationnelle des équipements des différents sites qui seront conservés.

Votre commission estime par ailleurs que la construction navale française devra rester ouverte sur le monde extérieur car le marché français ne peut à lui seul assurer le maintien en activité des chantiers. Il serait donc dangereux d'interdire les commandes à l'étranger.

En matière d'aides, votre commission estime qu'il faudrait favoriser l'aide à l'innovation plutôt que l'aide à la construction, afin de renover les méthodes de l'appareil de production. Dès lors que la construction navale sera redevenue compétitive, les aides à la production seront superflues. Enfin, au lieu de pratiquer le saupoudrage en accordant à chacun des sites la construction d'un navire unique, il conviendrait de rechercher l'effet de série en construisant plusieurs bateaux sur un même site, afin de réduire les coûts de production.

- 0 -

Sous réserve de ces observations, la commission a décidé de donner un avis **défavorable** à l'adoption des crédits de l'industrie.